

Landesbibliothek Oldenburg

Digitalisierung von Drucken

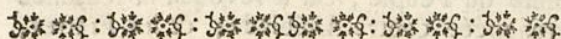
**Recueil De Pieces Curieuses Sur Les Matieres Les Plus
Interessantes**

Radicati, Albert

Rotterdam, 1736

Chapitre IV. Recit des Bramins, Bonzes, Talapoïs & autres Pretres
Orientaux.

urn:nbn:de:gbv:45:1-444



C H A P I T R E IV.

LEs vertus des anciens Romains ont été si nombreuses & si éclatantes, qu'il est superflu d'en faire mention. Néanmoins ils n'ont pas été exemts de Superstition, même dès leur commencement. Romulus leur Fondateur étoit lui même un Augure *; & à l'exemple de ces Premiers Législateurs des Grecs, il se donna au Peuple pour un homme inspiré, qui pouvoit prédire l'avenir, ou lire dans les Decrets de la Destinée: Excellent moyen pour fonder ou pour bouleverser un Etat. Cependant on peut voir par son trepas, combien cette Science lui a été funeste. Car s'étant arrogé un pouvoir suprême au prejudice des Patriciens, ils se saisirent de sa Personne dans la Chambre du Conseil, & après l'avoir tué & mis en pieces, chacun d'eux en emporta une sous sa robe; & afin de cacher cet horrible Paricide au Peuple qui murmuroit déjà, à cause de la soudaine perte qu'il avoit fait de son Prince, ils gagnèrent un Prêtre nommé Proclus, qui jura d'avoir vû Romulus en songe, le quel lui avoit ordonné d'annoncer aux Romains son Ascension & sa Divinité, & que dès lors il vouloit être adoré de ses Sujets sous le nom de Quirinus.

J'ai déjà fait mention de Numa & de ses Insti-

* Vid. TIT. LIVIUS. & PLUTARCH. in Romulo.



Institutions, ainsi je n'en parlerai plus pour éviter une repetition: Mais nous remarquerons, que le College des Augures * & des Pontifes † jouissoit de certains Privilèges, qui nous font assez connoître quel étoit le but de la Profession Sacerdotale parmi les Romains. Le plus grand crime ne pouvoit pas déroger au Caractère indélébile des Augures; & les Pontifes étoient independants de l'Etat, & nullement responsables de leurs actions, pas même au Senat. Aussi les Augures, abusant de leur Autorité, declaroient souvent illicite l'Election des plus grands Magistrats sous prétexte de quelque imperfection dans les ceremonies, ou que les présages n'en étoient pas favorables. On trouve tant de ces exemples dans l'Histoire Romaine, qu'il est inutile d'en alleguer.

Quant à la morale de ces Prêtres Payens, on peut aisément comprendre qu'elle étoit conforme à celle des Epicuriens les plus relâchez, par ces mots *Pontifica Cœna*, qui signifient en nôtre Idiome, *Festin Episcopal*; & qui justifient en même tems la bonne chere de nos Prélats.

Les Rites de la *Bona Dea* ‡ étoient une sorte de Culte pas moins grotesque, que la Divinité à qui on le rendoit. Cette Déesse étoit parvenue à sa Dignité Celeste par le moïen de Faunus son Mari, qui, l'ayant trouvée un peu grisé dans un de ses plus tendres transports, la fouëtta si bien avec des baguettes de Myrte qu'elle en mourut.

Mais

* Vid. ALEX. Gen. dier. lib. 5. cap. 19.

† Vid. ROSIN. Antiq. lib. 3. cap. 22.

‡ Vid. ALEX. Gen. dier. lib. 6. cap. 8.



Mais pour avoir une plus grande connoissance de la Profession Sacerdotale parmi les Romains, nous n'avons qu'à examiner le Culte impie qu'on rendoit à Cybèle *. Ses Prêtres commettoient des actions si scandaleuses sous le voile de devotion, que c'étoit faire une injure atroce à une Personne en l'appellant Ministre de cette Déesse. Bien plus, ses Prêtres purent inspirer à ce Peuple Magnanime des sentimens detestables; jusqu'à les persuader à offrir des homes en sacrifice, & de la manière la plus cruelle, qui étoit de les enterrer tous vivans †.

C'est pourquoi nous trouvons un peu étrange, que des Ecclesiastiques Protestants § alleguent la veneration que les Romains avoient pour les Prêtres, afin de nous inciter à en avoir une aussi grande pour eux; quand nous savons positivement que toute leur Religion n'étoit qu'un moïen dont la Politique se servoit pour apprivoiser les Peuples, & leur inspirer du courage ou de la crainte suivant le besoin & l'occasion: raison evidente, par la quelle les Patriciens vouloient être revêtus du Caractère Sacerdotal, afin de tenir toujours caché ces Mystères au commun Peuple. Et malgré cette precaution ils ne purent l'empêcher de penetrer dans leur intentions, de sorte que lors qu'un home du commun entroit par quelque accident dans un emploi considerable, il s'aggregeoit aussi-tôt à l'Ordre Sacerdotal.

Pour

* Vid. POM. LÆT. de Sacerd. & ROSIN. Antiq. lib. 3. cap. 27.

† Vid. PLUTARCH. in Paulo Æmilio.

§ Vid. A Discourse on the Institution Dignities and immunities of the Priesthood.

